

SESSION EXTRAORDINAIRE – 21 DÉCEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL de la session extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 21 décembre 2021 à 19 h 30 exceptionnellement et uniquement par vidéoconférence en raison de la pandémie de la COVID-19, et en vertu de l'arrêté numéro 2020-029 du 26 avril 2020 de la Ministre de la Santé et des services sociaux.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillères Cybèle Wilson, Rita Jain et Kimberly Chan, les conseillers Enrico Valente, Dominic Labrie et Christopher Blais sous la présidence du Maire Pierre Guénard.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS Me John-David McFaul, Directeur général et Secrétaire-trésorier et Me Sheena Ngalle Miano, Responsable au greffe.

Une période de questions fut tenue, à laquelle aucune question ne fut posée.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

451-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

452-21

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1233-21 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE LA MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DU CENTRE-VILLAGE

ATTENDU QUE la station d'épuration du centre-village de la Municipalité de Chelsea a été mise en service en juillet 2016;

SESSION EXTRAORDINAIRE – 21 DÉCEMBRE 2021

452-21 (suite)

ATTENDU QUE dès la conception initiale du projet, il était prévu qu'à l'atteinte de 50 % de la capacité résiduelle de l'usine, une mise à niveau du système de traitement des boues allait être requise pour éviter des problématiques d'odeurs et d'opération, et à des fins de protection de la santé humaine et de l'environnement;

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'effectuer un emprunt pour le financement de la mise à niveau de la station d'épuration du centre-village;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance du conseil tenue le 7 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le « Règlement numéro 1233-21 – Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt nécessaire à la réalisation de la mise à niveau de la station d'épuration du centre-village » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

453-21

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1234-21 – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXE FONCIÈRE ET LA TARIFICATION DES DIVERS SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

ATTENDU QUE la Municipalité désire établir les taux de taxe foncière et la tarification des divers services pour l'exercice financier 2022 par règlement;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance du conseil tenue le 7 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le « Règlement numéro 1234-21 – Règlement établissant les taux de taxe foncière et la tarification des divers services pour l'exercice financier 2022 » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION EXTRAORDINAIRE – 21 DÉCEMBRE 2021

454-21

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-21 – RÈGLEMENT MODIFIANT UNE DISPOSITION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1210-21 – RÈGLEMENT RELATIF AUX QUAIS ET CONDITIONS D'OCCUPATION DE L'EMPRISE MUNICIPALE EN BORDURE DE LA RIVIÈRE GATINEAU – DISPOSITION RELATIVE À SON ENTRÉE EN VIGUEUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement relatif aux quais et conditions d'occupation de l'emprise municipale en bordure de la rivière Gatineau portant le numéro 1210-21 le 7 septembre 2021;

ATTENDU QUE la section 12 du règlement prévoit l'entrée en vigueur du règlement le 1^{er} janvier 2022;

ATTENDU QUE de nouveaux conseillers ont été élus le 7 novembre dernier et qu'ils désirent prendre le temps de bien prendre connaissance du règlement avant son entrée en vigueur;

ATTENDU QU'EN raison du manque de temps avant l'entrée en vigueur du règlement, il devient nécessaire de reporter l'entrée en vigueur du règlement 1210-21 à plus tard;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 7 décembre 2021 et que le projet a été présenté et déposé;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté le 7 décembre 2021 par le biais de la résolution numéro 442-21;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le « Règlement numéro 1235-21 – Règlement modifiant une disposition du règlement numéro 1210-21 – Règlement relatif aux quais et conditions d'occupation de l'emprise municipale en bordure de la rivière Gatineau – Disposition relative à son entrée en vigueur » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION EXTRAORDINAIRE – 21 DÉCEMBRE 2021

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1236-21 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION
DE TRAVAUX DE VOIRIE ET D'INFRASTRUCTURES AINSI QUE
L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE**

La conseillère Cybèle Wilson présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1236-21 intitulé « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt nécessaire à la réalisation de travaux de bâtiments, de voirie et d'infrastructures ainsi que l'acquisition d'un véhicule » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est d'obtenir le financement nécessaire pour la réalisation des travaux de bâtiment, de voirie et d'infrastructures ainsi que l'acquisition d'un véhicule prévus pour 2022.

Cybèle Wilson

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1237-21 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT
POUR FINANCER LES SERVICES PROFESSIONNELS 2022**

La conseillère Rita Jain présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1237-21 intitulé « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt pour financer les services professionnels pour 2022 » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est d'obtenir le financement pour les services professionnels nécessaires à la réalisation des projets à venir.

Rita Jain

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1238-21 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION
DES TRAVAUX POUR LE DÉPLACEMENT DES UTILITÉS PUBLIQUES SUR
LE CHEMIN DU LAC-MEECH**

La conseillère Kimberly Chan présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le règlement portant le numéro 1238-21 intitulé « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt nécessaire à la réalisation des travaux pour le déplacement des utilités publiques sur le chemin du Lac-Meech » sera présenté pour adoption.

SESSION EXTRAORDINAIRE – 21 DÉCEMBRE 2021

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1238-21 ET AVIS DE MOTION (suite)

Le but de ce règlement est d'obtenir le financement pour déplacer des poteaux d'utilités publiques de l'emprise de la chaussée afin de réaliser des travaux.

Kimberly Chan

455-21

AFFECTATION D'UN MONTANT DE 457 250,00 \$ DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ À L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021

ATTENDU QUE l'excédent de fonctionnement affecté était de 1 780 373,00 \$ au 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE le budget 2021 a prévu l'utilisation de 457 250,00 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil autorise l'affectation de 457 250,00 \$ du poste 59-131-00-000 (Excédent fonctionnement affecté – Exercice suivant) au poste 03-510-00-000 (Affectation - Excédent fonctionnement affecté).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

456-21

AFFECTATION D'UN MONTANT DE 750 583,00 \$ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021

ATTENDU QUE le budget 2021 prévoyait un montant de 750 583,00 \$ pour diverses dépenses décrites dans le tableau ci-dessous :

DESCRIPTION	POSTE COMPTABLE	MONTANT
Frais déplacement – Conseil	02-110-00-310	750,00 \$
Traduction - Conseil	02-110-01-459	1 000,00 \$
Frais juridiques - Conseil	02-120-00-412	2 000,00 \$
Formation – Greffe	02-120-00-454	1 550,00 \$
Traduction – Greffe	02-120-01-459	1 000,00 \$
Frais juridiques - Administration	02-130-00-412	30 000,00 \$
Plan stratégique - Administration	02-130-00-419	25 000,00 \$
Formation - Administration	02-130-00-454	1 575,00 \$

SESSION EXTRAORDINAIRE – 21 DÉCEMBRE 2021

456-21 (suite)

DESCRIPTION	POSTE COMPTABLE	MONTANT
Nourriture - Administration	02-130-00-610	600,00 \$
Pièces et accessoires – Administration	02-130-00-649	1 000,00 \$
Papeterie – Administration	02-130-00-670	5 000,00 \$
Biens durables machineries – Administration	02-130-00-725	300,00 \$
Frais poste – Communication	02-141-00-321	1 000,00 \$
Publicité journaux – Communication	02-141-00-341	600,00 \$
Publications – Communication	02-141-00-345	6 400,00 \$
Hon. prof. informatique – Communication	02-141-00-414	1 500,00 \$
Formation – Communication	02-141-00-454	800,00 \$
Abonnements – Communication	02-141-00-494	2 300,00 \$
Campagne de vitesse – Communication	02-141-01-459	1 500,00 \$
Remb. activités physiques employés – RH	02-160-10-999	2 000,00 \$
Réclamation dommages-intérêts – RH	02-190-00-995	2 250,00 \$
Frais déplacement – Incendie	02-220-00-310	1 000,00 \$
Frais poste – Incendie	02-220-00-321	300,00 \$
Publicité journaux – Incendie	02-220-00-341	400,00 \$
Publications – Incendie	02-220-00-345	300,00 \$
Publicité autres – Incendie	02-220-00-349	900,00 \$
Honoraires prof. autres – Incendie	02-220-00-419	5 500,00 \$
Services techniques – Incendie	02-220-00-442	1 000,00 \$
Formations – Incendie	02-220-00-454	4 700,00 \$
Abonnements – Incendie	02-220-00-494	500,00 \$
Location machineries – Incendie	02-220-00-516	350,00 \$
Entretien bâtiments	02-220-00-522	2 500,00 \$
Remplacement grillage drain caserne no.1	02-220-00-522	3 000,00 \$
Nourriture – Incendie	02-220-00-610	2 500,00 \$
Articles ménagers – Incendie	02-220-00-665	200,00 \$
Papeterie – Incendie	02-220-00-670	1 700,00 \$
Fournitures médicales – Incendie	02-220-00-675	850,00 \$
Biens non durables – Incendie	02-220-00-690	600,00 \$
Biens durables autres – Incendie	02-220-00-729	3 000,00 \$
Cellulaires – Incendie	02-220-01-331	2 500,00 \$
Réparations véhicules – Incendie	02-220-01-525	4 500,00 \$
Essence – Incendie	02-220-01-631	2 000,00 \$
Diesel – Incendie	02-220-02-631	5 000,00 \$
Salaires temporaires – Voirie	02-320-00-141	43 000,00 \$
Étude caractéristiques garage – Voirie	02-320-00-411	20 000,00 \$
Étude dégradation chaussée – Voirie	02-320-00-411	70 000,00 \$
Formation – Voirie	02-320-00-454	11 700,00 \$
Traduction – Voirie	02-320-00-459	1 500,00 \$
Licence JMAP (chef équipe) – Voirie	02-320-00-494	2 300,00 \$
Scellement fissures & déboisement – Voirie	02-320-00-521	30 000,00 \$
Ensemencement – Voirie	02-320-00-629	22 500,00 \$
Essence – Voirie	02-320-01-631	1 900,00 \$
Garantie prolongée – Voirie	02-320-02-429	4 230,00 \$
Diesel - Voirie	02-320-02-631	10 000,00 \$
Salaires temps supp. – Déneigement	02-330-00-142	39 000,00 \$
Location camion souffleur neige – Déneigement	02-330-00-516	40 000,00 \$
Produits chimiques – Déneigement	02-330-00-635	50 000,00 \$
Garantie prolongée – Déneigement	02-330-02-429	4 230,00 \$

SESSION EXTRAORDINAIRE – 21 DÉCEMBRE 2021

456-21 (suite)

DESCRIPTION	POSTE COMPTABLE	MONTANT
Diesel – Déneigement	02-330-02-631	20 000,00 \$
Salaires temporaires – Entretien	02-390-00-141	23 000,00 \$
Formations – Entretien	02-390-00-454	1 200,00 \$
Formation RCR – Entretien	02-390-00-454	400,00 \$
Logiciel AquaGeo – Eau potable	02-412-30-414	1 185,00 \$
Caisson membranes et lavage – Eau potable	02-412-30-522	15 225,00 \$
Plan directeur pluvial centre-village – Eau potable	02-413-30-411	25 000,00 \$
Pompage chambre eau brute – Eau potable	02-413-30-522	2 000,00 \$
Formation plan directeur pluvial centre-village	02-413-30-454	2 900,00 \$
Impression accroche-porte avis ébullition	02-413-30-670	600,00 \$
Caut. entretien Mabarex – Eaux usées	02-414-30-424	2 050,00 \$
Vidange bassin – Eaux usées	02-415-20-522	15 000,00 \$
Location véhicule – Environnement	02-470-00-515	1 900,00 \$
Publicité journaux – Urbanisme	02-610-00-341	5 990,00 \$
Frais juridiques – Urbanisme	02-610-00-412	10 798,00 \$
Hon. professionnels autres – Urbanisme	02-610-00-419	3 150,00 \$
Traduction – Urbanisme	02-610-01-459	2 995,00 \$
Pièces mécaniques – Urbanisme	02-610-03-525	500,00 \$
Programmes et cours – Centres communautaires	02-701-20-447	2 300,00 \$
Jardins communautaires – Centres commun.	02-701-20-722	500,00 \$
Électricité - Centre Meredith	02-701-27-681	30 000,00 \$
Salaires temporaires – Patinoires	02-701-30-141	7 000,00 \$
Contribution à organismes – Patinoires	02-701-30-970	6 795,00 \$
Publications – Sentiers et parc	02-701-50-345	9 100,00 \$
Étude géotechnique sentier Ruisseau	02-701-50-411	11 495,00 \$
BMX et Basketball – Sentiers et parcs	02-701-50-721	10 000,00 \$
Salaires temporaires – Bibliothèque	02-702-30-141	5 000,00 \$
Frais poste – Bibliothèque	02-702-30-321	470,00 \$
Promos bibliothèque et bénévoles	02-702-30-345	2 000,00 \$
Hon. prof. informatique – Bibliothèque	02-702-30-414	1 000,00 \$
Formation – Bibliothèque	02-702-30-454	95,00 \$
Cotisations – Bibliothèque	02-702-30-494	4 000,00 \$
Autres cachets – Bibliothèque	02-702-30-499	8 400,00 \$
Livres – Bibliothèque	02-702-30-729	10 000,00 \$
Publications - Mardis en musique	02-702-90-341	1 000,00 \$
Investissements – Travaux publics	03-310-03-000	13 750,00 \$
Investissements – Administration	03-310-04-000	12 000,00 \$
	TOTAL	750 583,00 \$

ATTENDU QUE ces dépenses n'ont pu être réalisées ou terminées au cours de l'exercice se terminant au 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE les contribuables ont déjà été taxés pour ces dépenses;

ATTENDU QUE ces dépenses seront réalisées en 2022;

SESSION EXTRAORDINAIRE – 21 DÉCEMBRE 2021

456-21 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil autorise d'affecter au 31 décembre 2021 un montant de 750 583,00 \$ du poste 59-110-00-000 (Excédent de fonctionnement non affecté) au poste 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté / Exercice suivant).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'utilisation de cet excédent de fonctionnement affecté - exercice suivant en 2022.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

457-21

AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ – SECTEUR MILL

ATTENDU QUE des taxes de secteur sont perçues pour le service de la dette et pour les activités de fonctionnement pour le réseau d'égouts du secteur Mill;

ATTENDU QUE des taxes ont été perçues en trop dans le passé;

ATTENDU QUE ces trop-perçus ont été réservés dans un excédent de fonctionnement affecté pour ce secteur;

ATTENDU QUE cet excédent de fonctionnement affecté doit servir à réduire les taxes futures des contribuables de ce secteur;

ATTENDU QUE le budget 2021 prévoyait l'utilisation de 4 560,00 \$ de l'excédent affecté pour le secteur Mill;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil autorise l'affectation de 4 560,00 \$ du poste budgétaire 59-131-03-000 (Excédent de fonctionnement affecté - Secteur Mill) au poste budgétaire 03-510-00-001 (Affectation - Excédent de fonctionnement affecté – Secteur Mill).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION EXTRAORDINAIRE – 21 DÉCEMBRE 2021

458-21

AFFECTATION DU FONDS RÉSERVÉ – SOLDE DISPONIBLE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS

ATTENDU QUE certains règlements d'emprunts ont été trop financés;

ATTENDU QUE les soldes disponibles peuvent servir aux paiements du service de la dette;

ATTENDU QUE le budget 2021 prévoyait l'utilisation de 5 450,00 \$ du fonds réservé – solde disponible des règlements d'emprunt fermés, pour le règlement d'emprunt numéro 694-07;

ATTENDU QU'UN montant de 5 450,00 \$ sera utilisé pour le budget 2021 du fonds réservé – solde disponible des règlements d'emprunt fermés, pour le règlement d'emprunt numéro 694-07;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil autorise l'affectation de 5 450,00 \$ du poste 59-154-00-00 (Fonds réservés – Solde disponible des règlements d'emprunt fermés) au poste budgétaire 03-610-00-030 (Affectation – Solde disponible des règlements d'emprunt fermés) pour le règlement d'emprunt numéro 694-07.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

459-21

PAIEMENT DES DÉPENSES 2021 À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ

ATTENDU QUE par les résolutions numéro 440-15, 462-18, 464-19 et 413-20, diverses dépenses n'ont pu être réalisées ou terminées au cours de l'exercice;

ATTENDU QUE ces dépenses ont été réservées dans l'excédent de fonctionnement affecté;

ATTENDU QUE les dépenses suivantes ont été réalisées ou partiellement réalisées au cours de l'année 2021 :

DESCRIPTION	POSTE COMPTABLE	MONTANT
Nourriture – Conseil	02-110-00-610	2 500,00 \$
Formation – Greffe	02-120-00-454	750,00 \$
Frais juridiques – Administration	02-130-00-412	15 000,00 \$
Papeterie – Administration	02-130-00-670	2 500,00 \$
Petits équipements – Administration	02-130-00-726	500,00 \$

SESSION EXTRAORDINAIRE – 21 DÉCEMBRE 2021

459-21 (suite)

DESCRIPTION	POSTE COMPTABLE	MONTANT
Frais déplacement – Communication	02-141-00-310	500,00 \$
Soirée reconnaissance – RH	02-160-00-493	1 000,00 \$
Cadeaux reconnaissance – RH	02-160-00-690	750,00 \$
Frais déplacement – Incendie	02-220-00-310	1 200,00 \$
Frais juridiques – Incendie	02-220-00-412	1 500,00 \$
Services techniques – Incendie	02-220-00-442	2 000,00 \$
Formation – Incendie	02-220-00-454	10 000,00 \$
Réceptions – Incendie	02-220-00-493	900,00 \$
Entretien bâtiments – Incendie	02-220-00-522	3 500,00 \$
Entretien machineries – Incendie	02-220-00-526	4 500,00 \$
Nourriture – Incendie	02-220-00-610	2 000,00 \$
Cellulaires – Incendie	02-220-01-331	5 000,00 \$
Diesel – Incendie	02-220-02-631	5 000,00 \$
Publications – Voirie	02-320-00-341	300,00 \$
Études ravin Hudson – Voirie	02-320-00-411	2 200,00 \$
Blocs béton ch. Scott – Voirie	02-320-00-521	4 500,00 \$
Essence – Voirie	02-320-01-631	3 500,00 \$
Glissières sécurité – Voirie	02-320-01-649	9 000,00 \$
Diesel – Voirie	02-320-02-631	2 350,00 \$
Diesel – Déneigement	02-330-02-631	7 500,00 \$
Étude circulation centre-village - Circulation	02-355-00-411	11 680,00 \$
Campagne sensibilisation – Circulation	02-355-00-649	1 500,00 \$
Matériel informatique – Entretien	02-390-00-726	1 000,00 \$
Essence – Entretien	02-390-01-631	4 000,00 \$
Analyse vulnérabilité – Eau potable	02-412-30-411	10 998,00 \$
Plan directeur usine – Eaux usées	02-414-30-411	14 061,00 \$
Salaires – Environnement	02-470-00-141	12 450,00 \$
Publications - Environnement	02-470-00-345	1 800,00 \$
Formation – Environnement	02-470-00-454	400,00 \$
Abonnements – Environnement	02-470-00-494	250,00 \$
Nourriture – Environnement	02-470-00-610	50,00 \$
Biens durables – Environnement	02-470-00-725	350,00 \$
Émissions GES – Environnement	02-470-02-459	13 910,84 \$
Contrat – Environnement	02-470-00-446	13 000,00 \$
Location véhicule – Environnement	02-470-00-515	1 600,00 \$
Vêtements – Vidange fosses septiques	02-490-00-650	313,00 \$
Frais juridiques – Urbanisme	02-610-00-412	15 650,00 \$
Hon. professionnels autres – Urbanisme	02-610-00-419	7 270,00 \$
Formation – Urbanisme	02-610-00-454	2 000,00 \$
Révision plan urbanisme	02-610-01-419	61 500,00 \$
Traduction – Urbanisme	02-610-01-459	1 480,00 \$
Formation – Loisirs	02-701-10-454	1 000,00 \$
Publications – Centres communautaires	02-701-20-345	1 800,00 \$
Location bâtiment – Centre communautaires	02-701-20-511	2 200,00 \$
Frais juridiques – Centre Meredith	02-701-27-412	20 000,00 \$
Entretien bâtiment – Centre Meredith	02-701-27-522	6 000,00 \$
Biens durables – Patinoires	02-701-30-721	3 000,00 \$
Contributions organismes – Patinoires	02-701-30-970	2 000,00 \$
Services professionnels – Parcs et sentiers	02-701-50-411	2 500,00 \$
Location toilettes/nacelles – Parcs et sentiers	02-701-50-516	2 800,00 \$

SESSION EXTRAORDINAIRE – 21 DÉCEMBRE 2021

459-21 (suite)

DESCRIPTION	POSTE COMPTABLE	MONTANT
Publications – Activités récréatives	02-701-70-345	1 700,00 \$
Services techniques – Activités récréatives	02-701-70-447	3 000,00 \$
Location autre – Activités récréatives	02-701-70-519	2 403,16 \$
Nourriture – Activités récréatives	02-701-70-610	1 595,00 \$
Vêtements – Activités récréatives	02-701-70-650	1 000,00 \$
Frais poste – Bibliothèque	02-702-30-321	920,00 \$
Abonnements – Bibliothèque	02-702-30-494	2 000,00 \$
Autres cachets – Bibliothèque	02-702-30-499	8 400,00 \$
Location véhicule – Bibliothèque	02-702-30-515	1 100,00 \$
Nourriture – Bibliothèque	02-702-30-610	650,00 \$
Biens durables – Bibliothèque	02-702-30-726	2 800,00 \$
Livres – Bibliothèque	02-702-30-729	15 000,00 \$
Œuvre d'art Mill	02-702-59-729	14 700,00 \$
Subvention œuvre d'art Mill	01-381-79-010	(10 700,00 \$)
Matériaux – Événements	02-702-90-639	100,00 \$
	TOTAL	349 681,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le conseil autorise l'affectation de 349 681,00 \$ du poste 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté/Exercice suivant) au poste 03-510-00-000 (Affectation - Excédent de fonctionnement affecté) pour le paiement de ces dépenses.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

460-21

ANNULATION DES AFFECTATIONS DE 2021

ATTENDU QUE le conseil a autorisé un surplus affecté au poste 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté / Exercice suivant) pour des dépenses budgétées, mais non réalisées au cours d'un exercice;

ATTENDU QUE ces dépenses devaient être réalisées au cours d'un exercice subséquent;

ATTENDU QUE certaines de ces dépenses ne seront pas réalisées ou que partiellement réalisées et qu'elles doivent être annulées pour libérer l'excédent de fonctionnement affecté - exercice suivant;

ATTENDU QUE ces dépenses sont les suivantes :

SESSION EXTRAORDINAIRE – 21 DÉCEMBRE 2021

460-21 (suite)

DESCRIPTION	POSTE COMPTABLE	MONTANT
Frais consultant – RH	02-160-00-415	2 800,00 \$
Fret et messagerie – Environnement	02-470-00-322	100,00 \$
Frais juridiques – Environnement	02-470-00-412	1 000,00 \$
Nourriture – Environnement	02-470-00-610	115,00 \$
Émissions GES – Environnement	02-470-02-459	89,16 \$
Vêtements – Vidange fosses septiques	02-490-00-650	437,00 \$
Frais déplacement – Urbanisme	02-610-00-310	650,00 \$
Soirée des présidents – Loisirs	02-701-10-493	1 000,00 \$
Nourriture – Loisirs	02-701-10-610	260,00 \$
Reconnaissance des bénévoles – Loisirs	02-701-10-991	1 500,00 \$
Frais poste – Centres communautaires	02-701-20-321	1 350,00 \$
Publications – Centres communautaires	02-701-20-345	2 200,00 \$
Location véhicule – Centres communautaires	02-701-20-515	2 000,00 \$
Biens durables – Patinoires	02-701-30-721	3 000,00 \$
Services professionnels – Sentiers et parcs	02-701-50-411	1 300,00 \$
Location véhicule – Activités récréatives	02-701-70-515	1 000,00 \$
Location autre – Activités récréatives	02-701-70-519	96,84 \$
Matériaux – Activités récréatives	02-701-70-639	850,00 \$
Frais déplacement – Bibliothèque	02-702-30-310	220,00 \$
Œuvre d'art Mill	02-702-59-729	2 300,00 \$
Contributions organismes – Activités culturelles	02-702-59-970	500,00 \$
	TOTAL	22 768,00 \$

ATTENDU QUE le montant total de ces dépenses est de 22 768,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil autorise l'annulation de ces affectations au montant de 22 768,00 \$ du poste 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté / Exercice suivant) au poste 59-110-00-000 (Excédent de fonctionnement non affecté).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

461-21

DÉSENGAGEMENT DU FONDS DE ROULEMENT POUR 2021

ATTENDU QUE le conseil a engagé des montants du fonds de roulement au cours des exercices 2020 et 2021 pour le financement de différents projets;

ATTENDU QUE ces projets ont été réalisés, mais que les sommes engagées sont supérieures aux coûts réels;

SESSION EXTRAORDINAIRE – 21 DÉCEMBRE 2021

461-21 (suite)

ATTENDU QU'IL y a lieu de désengager le fonds de roulement pour les montants suivants :

SERVICE	MONTANT À DÉSENGAGER
Sécurité publique	497,65 \$
Transport	72 542,13 \$
Loisirs et culture	20 000,00 \$
TOTAL	93 039,78 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le conseil autorise le désengagement du fonds de roulement pour un montant total de 93 039,78 \$ et le transfert du solde engagé de 93 039,78 \$ du poste budgétaire 59-151-00-000 (Fonds de roulement engagé) au poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

462-21

CONFIRMATION DES TRAVAUX POUR LE « PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION »

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets sera effectuée au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

SESSION EXTRAORDINAIRE – 21 DÉCEMBRE 2021

462-21 (suite)

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil de la Municipalité de Chelsea approuve les dépenses d'un montant de 104 290,91 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

463-21

AUTORISATION DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE SUPPLÉMENTAIRES À LA FIRME HKR CONSULTATION NÉCESSAIRES AU REMPLACEMENT DU PONCEAU SUR LA ROUTE 105, AU NORD DU CHEMIN ENGLER

ATTENDU QUE par la résolution numéro 06-21, le conseil a octroyé un contrat à la firme 7518218 Canada inc. (HKR Consultation) au montant de 94 274,10 \$, incluant les taxes, pour des services professionnels d'ingénierie pour les plans et devis pour le remplacement du ponceau sur la Route 105, au nord du chemin Engler;

ATTENDU QU'À ce jour, un montant de 16 188,48 \$, incluant les taxes, a été autorisé pour des honoraires professionnels supplémentaires;

ATTENDU QU'IL était prévu aux plans et devis de réutiliser les matériaux excavés pour le remblaiement du nouveau ponceau;

ATTENDU QUE lors des travaux d'excavation, les conditions des matériaux excavés étaient impropres au remblaiement (blocs de pierre et souches de bois), ce qui a occasionnés des travaux supplémentaires et par conséquent, des services de surveillance additionnels pour la firme d'ingénierie;

ATTENDU QUE la firme 7518218 Canada inc. (HKR Consultation) a soumis les honoraires professionnels supplémentaires suivants:

AVENANT	DESCRIPTION	HONORAIRES
Avenant 3	Surveillance additionnelle (4,5 jours)	7 553,25 \$
Total services professionnels d'ingénierie non prévus		7 553,25 \$
TPS (5 %)		377,66 \$
TVQ (9,975 %)		753,44 \$
TOTAL		8 684,35 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures recommande ces honoraires professionnels supplémentaires qui s'élèvent à 8 684,35 \$, incluant les taxes;

SESSION EXTRAORDINAIRE – 21 DÉCEMBRE 2021

463-21 (suite)

ATTENDU QUE les honoraires professionnels d'ingénierie supplémentaires pour le remplacement du ponceau sur la Route 105, au nord du chemin Engler, seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1114-19;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil autorise les services professionnels d'ingénierie supplémentaires pour le remplacement du ponceau sur la Route 105, au nord du chemin Engler, à la firme 7518218 Canada inc. (HKR Consultation) pour un montant de 8 684,35 \$, incluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-30-721 (Infrastructures chemin – Drainage/ponceaux (20 ans)), règlement d'emprunt numéro 1114-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

464-21

DÉCLARATION D'ADHÉSION À LA COALITION DES MUNICIPALITÉS INCLUSIVES

ATTENDU QUE la Commission canadienne pour l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) lance un appel aux municipalités pour qu'elles se joignent à la Coalition des municipalités inclusives et participent à la Coalition internationale de l'UNESCO lancée en 2004;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) endosse l'Appel à une Coalition des municipalités inclusives et encourage ses membres à s'y joindre;

ATTENDU QUE les gouvernements municipaux du Canada, ainsi que d'autres paliers de gouvernement, ont des responsabilités en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés* et des codes fédéraux, provinciaux et territoriaux des droits de la personne, et qu'ils ont donc un rôle important à jouer dans le combat contre le racisme et la discrimination et dans la promotion de l'égalité et du respect pour tous les citoyens et citoyennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que la Municipalité de Chelsea s'engage à se joindre à la Coalition des municipalités inclusives, et qu'à ce titre, elle endosse les engagements communs énoncés et s'engage à élaborer ou adapter son propre plan d'action en conséquence.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ces engagements communs et le plan d'action de la Municipalité feront partie intégrante de la vision, des stratégies et des politiques de la Municipalité.

SESSION EXTRAORDINAIRE – 21 DÉCEMBRE 2021

464-21 (suite)

IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'EN élaborant ou adaptant et en mettant en œuvre son propre plan d'action en vue de la réalisation progressive des engagements communs, la Municipalité coopérera avec d'autres organismes et territoires de compétence, y compris d'autres paliers de gouvernement, les peuples autochtones, des institutions des secteurs public et privé, et des organisations de la société civile qui ont des responsabilités dans le domaine des droits de la personne.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Municipalité établira ses priorités, actions et calendriers, et allouera les ressources conformément à ses besoins particuliers et dans les limites de ses compétences et moyens, et que la Municipalité partagera son savoir-faire et ses bonnes pratiques avec d'autres municipalités participant à la Coalition et présentera un rapport annuel public sur les actions prises en vue de réaliser ces engagements communs.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

465-21

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que cette session extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Pierre Guénard
Maire